



Lettres
Langues
Sciences
Humaines

MANDAT DE VOTE *

**Élections plénières Conseil UFR LLSH
Scrutin du Mardi 29 Novembre 2011**

***Attention :**

- **Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter selon le cas, soit la carte d'étudiant, soit la justification de la qualité professionnelle de son mandant.**

Je soussigné (e) :

Nom

Prénom

Qualité

donne mandat à :

Nom

Prénom

Qualité

**pour voter en mes lieu et place à l'élection concernant
le Conseil et le Collège désignés ci-après :**

Conseil : UFR LLSH

Collège

À dater et signer après avoir écrit « Bon pour mandat »

.....

A, le 2011

Signature